



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE
TD/B/WP/L.117
19 septembre 2005
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Genève, 12-16 septembre 2005
Point 3 de l'ordre du jour

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT**

Projet de décision*

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* avec satisfaction des améliorations apportées à la présentation du rapport sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED, et *prie* le secrétariat d'apporter de nouvelles améliorations à l'information figurant dans l'annexe I du rapport et en particulier de présenter une évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs;

2. *Souligne* l'importance d'une plus grande efficacité et pérennité des activités de renforcement des capacités, à cet égard *remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leur soutien continu et de leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, et *invite* les donateurs, et les donateurs potentiels en mesure de le faire, à soutenir les efforts déployés par la CNUCED pour mener à bien un programme efficace de coopération technique;

* Approuvé par le Groupe de travail à sa 170^e séance plénière (séance de clôture), le jeudi 15 septembre 2005.

3. *Prie instamment* le secrétariat d'assurer une coordination systématique entre les activités opérationnelles de la CNUCED, les activités de recherche et d'analyse variées du secrétariat, et les délibérations intergouvernementales, de façon à garantir un impact cohérent et effectif de la coopération technique de la CNUCED dans les domaines interdépendants du commerce, de l'investissement, de la technologie et du développement durable, et de sa vision intégrée et multidisciplinaire des questions de commerce et de développement;

4. *Prie* le secrétariat d'intensifier ses consultations avec les bénéficiaires potentiels de l'assistance de la CNUCED au moment de l'élaboration des descriptifs de projet, afin que les activités proposées répondent bien à la demande des bénéficiaires et correspondent à leurs buts et objectifs de développement;

5. *Se félicite* de ce qu'une grande partie de l'assistance technique de la CNUCED soit réalisée sous la forme d'activités interrégionales, et *prie instamment* les donateurs de continuer de soutenir ces activités;

6. *Note* qu'un tiers du total des ressources en 2004 a servi à fournir une assistance aux pays les moins avancés (PMA), dont les besoins spéciaux exigent une attention particulière, et *compte* sur la poursuite et l'intensification des efforts à cet égard;

7. *Affirme* qu'il faut garantir une répartition équitable des ressources entre les différentes régions en développement pour ce qui est de l'ensemble des activités de coopération technique;

8. *Prie* le secrétariat de faire rapport à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment la résolution 59/250 du 17 décembre 2004 relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, s'agissant en particulier de l'assistance technique au niveau des pays;

9. *Note* avec satisfaction les efforts déployés par la CNUCED pour mobiliser des fonds, et *observe* que la mobilisation de fonds à la CNUCED pourrait être renforcée par l'adoption de mesures visant à améliorer les modalités actuelles pour établir un système plus cohérent, mieux coordonné et englobant toutes les divisions du secrétariat;

10. *Prie* dans ce contexte le secrétariat de fournir de plus amples renseignements sur les options disponibles pour améliorer le système de financement de l'assistance technique et le rendre plus prévisible, et notamment d'étudier les possibilités de mettre en place un système thématique, pluriannuel et reposant sur les contributions de multiples donateurs;

11. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de renforcer la cohérence des programmes et des activités de coopération technique, ainsi que la participation conjointe de différentes divisions du secrétariat à leur exécution, y compris de rationaliser les projets en vue d'améliorer la réalisation globale d'activités de coopération technique, et de faire rapport à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique sur les progrès réalisés à cet égard, et en particulier *demande* une information détaillée sur tous les projets qui ont été classés ou pour lesquels aucune activité n'a été entreprise par la CNUCED au cours des trois dernières années;

12. *Prie* le secrétariat de faire rapport, à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Consensus de São Paulo, y compris la contribution de la CNUCED à d'autres processus multilatéraux, régionaux et interrégionaux, à travers l'assistance technique de la CNUCED, et à cet égard de déterminer d'éventuelles priorités opérationnelles;

13. *Demande* un renforcement de la coopération entre les différents prestataires d'assistance technique liée au commerce afin de proposer de meilleurs services aux bénéficiaires et d'utiliser pleinement les arrangements institutionnels existants;

14. *Prie* le secrétariat d'assurer un suivi adéquat de l'application de la présente décision et de faire rapport au plus tard à la quarante-septième session du Groupe de travail.
